

M. OLIVER : Je disais donc que lorsque des citoyens consacrent leurs capitaux à ces entreprises et que celles-ci viennent à échouer, il ne faut pas leur en faire un reproche, mais plutôt attribuer cet insuccès, soit à la situation peu favorable du pays en ce moment, soit au défaut de clientèle pour les beurrieres. Par conséquent, en m'opposant à la proposition de l'honorable député, j'ai voulu demander de l'aide en faveur des entreprises déjà créées, afin de les mettre en état de surmonter les embarras de l'heure présente, en attendant qu'il y ait assez de clientèle pour leur permettre de continuer leur exploitation. Voilà ce que je demande, et voilà, si je ne me trompe, ce que se propose de faire le ministre de l'Agriculture. Et c'est là ce qui a motivé mon opposition à la motion de l'honorable député, motion qui nous aurait empêchés d'atteindre ce résultat, en consacrant à une autre partie du pays tout le crédit que nous nous proposons de voter, au détriment surtout du district que je représente. Dans le district en question, il y a six ou sept beurrieres en exploitation, et l'on a engagé dans l'industrie du beurre de plus forts capitaux qu'il n'en a été placé dans tout le reste des territoires.

Nous ne faisons pas, chez nous, d'expérimentation dans la même mesure que cela se pratique ailleurs ; nous savons à quoi nous en tenir, au sujet de cette industrie ; nos cultivateurs savent où le bétail les blesse ; et aujourd'hui, c'est à bon escient que je parle de ces choses, grâce à l'expérience que nous avons acquise à nos propres dépens. L'honorable député nous a dit qu'il fallait nécessairement fournir à une beurrierie le lait de 400 vaches pour alimenter une beurrierie, à ses débuts. Je dois dire à l'honorable député et à la Chambre qu'il a été établi certaines beurrieres qui, au début, ont été alimentées par un nombre de vaches inférieur à celui-là ; par 250 ou 200 tout au plus. En quelques rares circonstances, nous a-t-il été possible d'atteindre ce chiffre de 400 vaches fournissant le lait nécessaire à une seule beurrierie, ou à une station munie d'écrèmeuses centrifuges.

Un projet demandant aux clients d'une beurrierie de lui fournir le lait de 400 vaches avant de pouvoir obtenir de l'aide, serait dans une large mesure impraticable dans la partie du pays où je demeure. Quant à l'accusation relative à mon hostilité à toute subvention en faveur du Nord-Ouest, je dois dire qu'elle est dénuée de fondement, n'étant borné à demander le juste partage de l'aide accordée par l'Etat à ces beurrieres, aide que nous avons droit d'attendre du gouvernement, et que nous avons la confiance de recevoir de lui.

M. CHOQUETTE : En prenant la parole, je ne veux pas m'opposer absolument à l'adoption du rapport en discussion, mais simplement exprimer ma surprise de ce qu'il ne recommande pas la création d'abattoirs. En 1894, le comité de l'Agriculture disait dans son rapport ce qui suit :

Qu'il est opportun d'accorder une aide substantielle à toute compagnie ou compagnies qui s'engageront à établir et à exploiter des abattoirs et des entrepôts frigorifiques s'y rattachant, pour l'abatage des bestiaux et la conservation convenable des viandes en vue de l'exportation.

Je regrette que le rapport en discussion, que j'approuve dans son ensemble, ne renferme pas de recommandation dans ce sens au gouvernement. Je ne trouve pas à redire à l'aide accordée par le gou-

vernement à l'entrepôt frigorifique ; mais il serait préférable, à mon avis, d'affecter une somme supplémentaire à l'établissement d'abattoirs, car l'entrepôt frigorifique suivrait nécessairement de la création des abattoirs. Je sais qu'on a soulevé certaines objections contre la proposition que je préconise. Peu importe de savoir quels sont ceux qui se chargeront de mettre ce projet à exécution ; mais il importe que le gouvernement lui accorde de l'aide. Voici l'une des recommandations du comité en question :

Le comité recommanderait que l'on demandât au gouvernement d'affecter un crédit budgétaire suffisant à l'établissement d'un excellent système d'entrepôt frigorifique et de transport.

Je voudrais ajouter à cela les mots : et " d'abattoirs " ; car à moins qu'une puissante compagnie n'achète des cultivateurs les bestiaux, les moutons et les articles de nature périssable, et ne soit en état de les transporter jusqu'aux entrepôts frigorifiques ; à moins, encore, d'avoir de l'autre côté de l'Atlantique des personnes qui se chargent de la vente de ces articles, le pays ne bénéficierait guère de l'entrepôt frigorifique. À Québec et à Montréal, on a essayé, je le sais, ce système d'entrepôts frigorifiques, mais les cultivateurs qui ont des bestiaux, des moutons ou des dinclons à vendre n'iront pas transporter ces marchandises aux entrepôts frigorifiques établis dans ces villes, ni y attendre qu'ils les aient vendues. Si une compagnie se formait dans le but d'établir des abattoirs, il irait de son intérêt d'envoyer acheter chez les cultivateurs les produits de la ferme, bestiaux, moutons, beurre, œufs etc., qu'elle ferait transporter aux entrepôts frigorifiques puis expédier outre-mer, où elle aurait des agents chargés de vendre ces articles. Peu importe la question de savoir quels sont ceux qui exécuteront ce projet, ou ceux à qui l'on accordera la subvention demandée ; mais, si l'on ne fait marcher de front le projet des abattoirs avec celui des entrepôts frigorifiques et du transport, le pays n'en bénéficiera guère. Ce n'est pas que le rapport, à mes yeux, prête beaucoup à la critique ; au contraire, les recommandations qu'il renferme sont excellentes ; mais, à mon avis, la recommandation faite par le comité antérieur était préférable.

Une VOIX : Ce sera pour la session prochaine.

M. CHOQUETTE : Fort bien ; mais nous aurons beaucoup d'autre besogne, la session prochaine. Dans l'annexe du rapport en question, voici ce que je lis :

Une question qui a bien son importance a été mise à l'étude par le comité : c'est l'établissement d'abattoirs dans les différentes provinces du Canada. Quant aux avantages qui en découleraient, ce seraient d'abord l'utilisation de toutes les parties de l'animal abattu ; puis, la mise en conserves des viandes, industrie qui, dans certaines parties des Etats-Unis, a pris un important développement, enfin, l'encouragement donné aux cultivateurs qui seraient stimulés par ce moyen à accroître leurs troupeaux, et à abandonner la pratique, bien trop répandue aujourd'hui, d'abattre leurs jeunes animaux, parce qu'ils ne trouvent pas de profits à les élever. Le comité a été frappé des grands avantages que nos populations retireraient de ce projet ; mais il estime plus sage de sa part de conseiller au gouvernement de plutôt pécher par excès de prudence.

À mon avis, le comité n'aurait nullement péché en ajoutant à son rapport la recommandation d'accorder un certain crédit à toute compagnie qui se chargerait de la construction d'abattoirs se rattachant à l'entreprise des entrepôts frigorifiques.